ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 25581

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation des personnes polyhandicapées. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a certes constitué un progrès quant à la reconnaissance du polyhandicap. Elle a cependant été une occasion manquée pour la création d'un véritable statut garantissant à ces personnes des droits spécifiques et leur permettant d'avoir toute leur place au sein de la communauté nationale. Il souhaiterait donc connaître ses intentions quant à l'instauration d'un statut spécifique du polyhandicap demandée depuis de nombreuses années par les associations et les parents concernés.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Drapeau
Circonscription : Deux-Sèvres (2e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25581
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Handicapés
Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 avril 2013, page 4682
Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)